

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du MERCREDI 24 JUIN 2026 à 18 h 30 –
Mairie – salle du conseil municipal

N° DCA2026-06-24/05

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Président ;

Claire-Zoé BALAS, Suzy FAVRE-ROCHEX, Pauline GUILLEMAILLE, Saïda HADDOUR, Quentin MORVAN, René NENNA,
Alain COSTA, Claire POULIN, Antipas TOUATAM, Juliette RAPHOZ, Virginie VAILLIER, Martine VIX ;

Excusés avec procuration : Patrick BIDAUD (procuration à S. HADDOUR), Jacqueline ODOIX (procuration à A. COSTA),
Cyril KERGADALLAN (procuration à A. TOUATAM) ;

Excusé : Marc PATUREL.

Membres votants : 16

Objet : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57 dans sa dernière version en vigueur,

Considérant la nécessité d'adopter par le nouveau Conseil d'Administration un règlement budgétaire et financier (RBF).

La rédaction d'un RBF est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Ce document a pour objet :

- ❖ De décrire les procédures de la collectivité et de les faire connaître,
- ❖ De créer un référentiel commun et une culture de gestion unique,
- ❖ De rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du projet de RBF et entendu les explications :

- **APPROUVE**, à l'unanimité de ses membres, le règlement budgétaire et financier (RBF) qui sera appliqué, dans le cadre du référentiel M57 pour le budget du CCAS.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le

Publié le

Le Président,

Benoît CHAMBOURDON

Ainsi fait et délibéré,

La Roche-sur-Foron, le 24 juin 2026

Le Président,

Benoît CHAMBOURDON

